

## Comité Syndical du 06-02-2014 Délibération N°01

**Date de la convocation : le 29 janvier 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 41**

**Présents :** Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET.  
Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BATS, C. BONNET, I. BOUCHARBAT, J-C. DUZER, A. GALLET, C. IRR, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE (pouvoir P. VIGNES), J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ (pouvoir F. LACAZE).

**Excusés :** Mme : G. DORGANS. Ms : S. ARTIGUES, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, F. LACAZE, A. LUQUET, P. VIGNES.

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Objet : autorisation de signature du marché d'assurance – lot n°6 – procédure négociée**

**Exposé des motifs :**

Mr le Président informe l'assemblée des résultats de la consultation pour les assurances du Syndicat et rappelle que le lot n°6 – atteinte à l'environnement a été déclaré infructueux pour offre irrégulière et relancé dans le cadre d'une procédure négociée entre les 2 candidats ayant fourni une offre.

La commission d'appel d'offre réunie ce jour a décidé d'attribuer le marché à la société SMACL pour un montant de 20383 TTC, variante n°3.

Mr le Président demande l'autorisation au Comité Syndical de l'autoriser à signer le présent marché

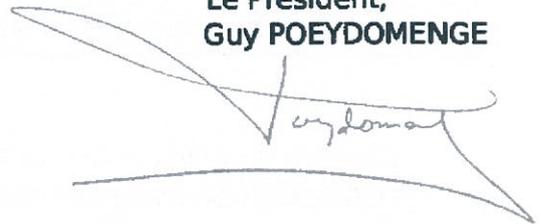
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

➤ D'autoriser le Président à signer le marché d'assurance tel que attribué par la commission d'appel d'offre pour le lot n°6.

➤ D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le premier Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,  
Guy POEYDOMENGE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Poeydomenge', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

**Syndicat Mixte de Traitement des Déchets**

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes  
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36  
fax : 05 62 38 16 91 - [www.smtd65.fr](http://www.smtd65.fr)

## **Comité Syndical du 06-02-2014 Délibération N°02**

**Date de la convocation : le 29 janvier 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 41**

**Présents :** Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET.  
Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BATS, C. BONNET, I. BOUCHARBAT, J-C. DUZER, A.  
GALLET, C. IRR, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, G.  
MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE (pouvoir P. VIGNES), J-L.  
RUMEAU, B. SANCHEZ (pouvoir F. LACAZE).

**Excusés :** Mme : G. DORGANS. Ms : S. ARTIGUES, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, F. LACAZE,  
A. LUQUET, P. VIGNES.

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Objet : avenant à la convention retraite 2011-2013 signée avec le CDG 65 au titre  
du complément de la prestation de base de CNRACL**

**Exposé des motifs :**

Mr le Président informe que la CNRACL a décidé de prolonger de 1 an la convention la liant avec le CDG 65 pour le complément de la prestation de base de CNRACL.

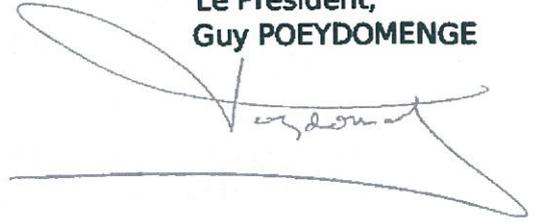
Conformément à la délibération n°6 du 17 mars 2011, Mr le Président propose de prolonger la convention avec le CDG 65 jusqu'à signature de la nouvelle convention entre la CNRACL et le CDG ou au plus tard le 31 décembre 2014

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'autoriser le Président à signer la prolongation de convention avec le CDG 65 telle que présentée.
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le premier Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,  
Guy POEYDOMENGE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Poeydomenge', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

**Syndicat Mixte de Traitement des Déchets**

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes  
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36  
fax : 05 62 38 16 91 - [www.smtc65.fr](http://www.smtc65.fr)

## Comité Syndical du 06-02-2014 Délibération N°03

**Date de la convocation : le 29 janvier 2014**  
**Nombre de conseillers en exercice : 41**

**Présents :** Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET.  
Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BATS, C. BONNET, I. BOUCHARBAT, J-C. DUZER, A. GALLET, C. IRR, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE (pouvoir P. VIGNES), J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ (pouvoir F. LACAZE).

**Excusés :** Mme : G. DORGANS. Ms : S. ARTIGUES, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, F. LACAZE, A. LUQUET, P. VIGNES.

**Votants :** 25  
**Pour :** 25  
**Contre :** 0

**Objet :** maintien de l'option Fédération pour la reprise des matériaux issu du centre de tri de Capvern – Contrat de Programme Durée Barème E

**Exposé des motifs :**

Mr le Président rappelle à l'assemblée la décision prise en octobre 2013 de signer un contrat de Programme de durée barème E à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La durée de ce contrat est de 2 ans (2014-2015).

Au titre du barème D, le syndicat a confié, à travers des contrats de reprise à diverses entreprises dans le cadre de l'option Fédération, le recyclage des emballages sortant du centre de tri jusqu'au 31/12/2014.

Mr le Président propose de signer un nouveau contrat prolongeant ces derniers de 1 an dans le cadre du contrat de Programme de Durée Barème E et de maintenir l'option Fédération pour la reprise des matériaux

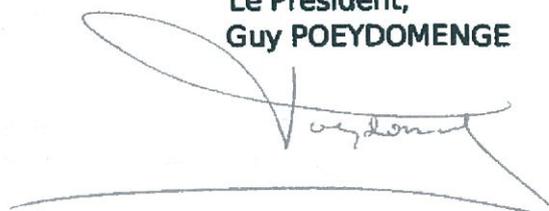
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

➤ de maintenir l'option Fédération pour la reprise des matériaux issu du centre de tri de Capvern et d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats prorogeant de 1 an la reprise de chacun des matériaux.

➤ D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le premier Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,  
Guy POEYDOMENGE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Poeydomenge', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

**Syndicat Mixte de Traitement des Déchets**

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes  
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36  
fax : 05 62 38 16 91 - [www.smt65.fr](http://www.smt65.fr)

## **Comité Syndical du 06-02-2014 Délibération N°4**

**Date de la convocation : le 29 janvier 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 41**

**Présents :** Mmes : J. ABADIE, F. LAYRE-CASSOU, V. MARCOU, C. MARIENVAL, S. MOURET.  
Ms : S. ALMENDRO, J. ARGAGNON, B. BATS, C. BONNET, I. BOUCHARBAT, J-C. DUZER, A. GALLET, C. IRR, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, G. MENVIELLE, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE (pouvoir P. VIGNES), J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ (pouvoir F. LACAZE).

**Excusés :** Mme : G. DORGANS. Ms : S. ARTIGUES, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, F. LACAZE, A. LUQUET, P. VIGNES.

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Objet : Plan de financement aire de broyage de déchets verts de Vic en Bigorre**

**Exposé des motifs :**

Monsieur le Président rappelle que le PDEDMA prévoit la réalisation d'une aire de compostage de déchets verts sur la zone Nord du département couvrant le territoire du VAE.

A ce jour, les déchets collectés sur les déchèteries sont transportés vers la plateforme de Riscles où ils sont broyés puis compostés.

Le projet d'aire de broyage a pour objectif de limiter le nombre de transport de déchets verts jusqu'à la plate-forme de Riscles en réalisant, préalablement au transport, le broyage des déchets verts. Cette plateforme intermédiaire sera implantée à proximité de la déchèterie de Vic en Bigorre pour un montant de travaux de 300 000 € HT. Elle permettra de mutualiser les moyens humains et techniques (matériels et bâtiments) avec la déchèterie de Vic en Bigorre.

Monsieur le Président propose de solliciter l'ADEME et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées en vue de l'obtention de subvention pour la réalisation de cette installation selon le plan de financement ci -dessous

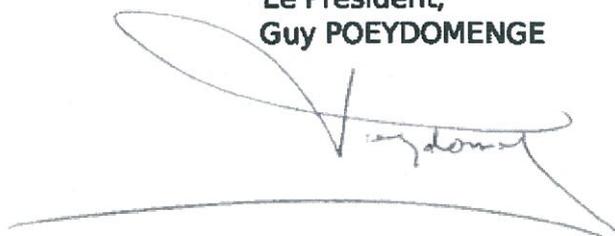
<b>Nature des travaux ou prestations</b>	<b>Coût HT</b>
Réalisation de l'aire de broyage	300 000 €
TOTAL HT	300 000 €
TVA 20 %	60 000 €
TOTAL TTC	360 000 €
<b>Subvention d'investissement</b>	
- ADEME (30 % du HT, assiette plafonnée 10 M€)	90 000 €
- CG 65 (20% du HT, assiette plafonnée à 400 k€)	60 000 €
<b>Emprunt</b>	
Dont emprunt FCTVA	210 000 € 55 000 €

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'accepter le plan de financement tel que décrit précédemment,
- D'autoriser le Président à procéder aux demandes des subventions telles qu'indiquées,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le premier Vice-Président, Francis Lafon-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

**Le Président,  
Guy POEYDOMENGE**



**Syndicat Mixte de Traitement des Déchets**

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes  
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36  
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr